Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 004-210400768-20261117-VCC_01_2027-DE

Département des Alpes-de-Haute-Provence
Canton de Castellane

COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le douze du mois de novembre à dix-huit heures trente, se sont réunis à la mairie en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 4 novembre 2026.

PRESENTS : Rémy BERNAGE, Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, François FERAUD, Gilles GIORDANO, Olivier LIONARDO, Gil LUCANI, Marielle MICHEL, Inès OCCELLI, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Gérard DONNINI a donné pouvoir à François FERAUD. France LOMBARD a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL.
ABSENTS EXCUSES :
ABSENT NON EXCUSE :
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

OBJET : ADHESION DES COMMUNES DE QUINSON ET JAUSIERS AU SYNDICAT MIXTE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE A COMPTER DU 1er JANVIER 2027 – 62.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les candidatures des communes de Quinson et Jausiers pour l'obtention du label des Villages et Cités de Caractère de demande d'adhésion au Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'homologation du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère réuni le 7 juillet 2026 à Digne Les Bains,

Vu la délibération D06-VCC du Comité syndical des VCC du 11 septembre 2026 approuvant l'adhésion des communes de Quinson et Jausiers ;

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, consulté sur l'adhésion des communes de Quinson et Jausiers,

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 004-210400768-20261117-VCC_01_2027-DE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la délibération du Comité syndical des Villages et Cités de Caractère du 11 septembre 2026 qui a validé l'adhésion des communes de Quinson et Jausiers au sein du Syndicat mixte.

Conformément à la réglementation en vigueur, notre commune est appelée à se prononcer sur ces demandes d'adhésions.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les demandes d'adhésions des communes de Quinson et Jausiers au Syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence.

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le conseil municipal,

ADOPTE les dispositions ci-après :

La commune d'ENTREVAUX est favorable à la demande d'adhésion des communes de Quinson et Jausiers au Syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence à compter du 1er janvier 2027.

Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au Comité syndical des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 13 novembre 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,



Département des Alpes-de-Haute-Provenc
Canton de Castellane

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 004-210400768-20261118-TARIF_SALLE_PO-DE

COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le douze du mois de novembre à dix-huit heures trente, se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 4 novembre 2026.

PRESENTS : Rémy BERNAGE, Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, François FERAUD, Gilles GIORDANO, Olivier LIONARDO, Gil LUCANI, Marielle MICHEL, Inès OCCELLI, Patrick VOEGTLIN.
POUVOIRS : Gérard DONNINI a donné pouvoir à François FERAUD. France LOMBARD a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL.
ABSENTS EXCUSES :
ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 10

OBJET : TARIF SALLE POLYVALENTE – 63.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 25 juin 2024 fixant les tarifs de la salle polyvalente.
Il informe le conseil municipal qu'il souhaite instaurer une gratuité pour le sport/ santé/bien vieillir sous conditions de gratuité aux bénéficiaires pour les deux salles.
Il propose de rajouter aux tarifs actuels ces deux gratuités reprises dans le tableau ci-dessous :

SALLE DU BAS		
	Ponctuel	Forfaitaire
Privés – évènement familial.	300 €	/
Associations entrevalaises hors AG gratuit.	50 €.	/
Ass extérieures	50 €	/
Ass à but lucratif/Entreprises	80 €.	80 € par mois pour 4 demi-journées. Une ½ journée (8/12 h ou 14 h/18) par semaine et

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 004-210400768-20261118-TARIF_SALLE_PO-DE

Collectivités	Gratuit	
Sport/Santé/bien vieillir (sous condition de gratuité aux bénéficiaires)	Gratuit	/
SALLE DU HAUT		
Privés - événement familial.	50 €	/
Associations Entrevalaises	Gratuit	/
Ass extérieures	Gratuit	/
Ass à but lucratif/Entreprises	50 €	50 € par mois pour 4 demi-journées. Une ½ journée (8/12 h ou 14 h/18) par semaine et renouvelable au mois hors juillet août.
Collectivités	Gratuit	/
Sport/Santé/bien vieillir (sous condition de gratuité aux bénéficiaires)	Gratuit	/

CAUTION : 1 000 €.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu accepte ces nouveaux tarifs.

Cette délibération est adoptée à la majorité. Monsieur François FERAUD et Monsieur Gérard DONNINI votent contre. Madame France LOMBARD, Monsieur Patrick VOEGTLIN, Madame Sylvie BOUERY, Monsieur Gil LUCANI et Monsieur Olivier LIONARDO s'abstiennent.

Fait à Entrevaux, le 13 novembre 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,

MAIRIE D'ENTREVAUX
Pays de Haute Provence

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 004-210400768-20261117-COM_FINANCES-DE

Département des Alpes-de-Haute-Provenc
Canton de Castellane

COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le douze du mois de novembre à dix-huit heures trente, se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 4 novembre 2026.

PRESENTS : Rémy BERNAGE, Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, François FERAUD, Gilles GIORDANO, Olivier LIONARDO, Gil LUCANI, Marielle MICHEL, Inès OCCELLI, Patrick VOEGTLIN.
PROCURATION : Gérard DONNINI a donné pouvoir à François FERAUD. France LOMBARD a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL.
ABSENTS EXCUSES :
ABSENT NON EXCUSE :
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

OBJET : COMMISSION MUNICIPALE FINANCES – 64.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 avril 2026 composant la commission des finances. Au vu de la démission de Madame Frédérique MENUT cette dernière est remplacée par Monsieur Rémy BERNAGE conseiller municipal entrant. Monsieur le Maire est Président d'office de chaque commission.

FINANCES

Membres :
Rémy BERNAGE
Andrée BONHOMME
Sylvie BOUERY
Adrian DANIEL
Gérard DONNINI
François FERAUD
Gilles GIORDANO
Olivier LIONARDO
France LOMBARD
Gil LUCANI
Marielle MICHEL
Inès OCCELLI
Cynthia RAHAL
Patrick VOEGTLIN

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur Rémy BERNAGE s'abstient.

Fait à Entrevaux, le 13 novembre 2026.

Le Maire,

MAIRIE D'ENTREVAUX Alpes de Haute Provence

Didier OCCELLI,

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 004-210400768-20261117-COM_SANTE-DE

Département des Alpes-de-Haute-Provenc
Canton de Castellane

COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le douze du mois de novembre à dix-huit heures trente, se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 4 novembre 2026.

PRESENTS : Rémy BERNAGE, Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, François FERAUD, Gilles GIORDANO, Olivier LIONARDO, Gil LUCANI, Marielle MICHEL, Inès OCCELLI, Patrick VOEGTLIN.
PROCURATION : Gérard DONNINI a donné pouvoir à François FERAUD. France LOMBARD a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL.
ABSENTS EXCUSES :
ABSENT NON EXCUSE :
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

OBJET : COMMISSION MUNICIPALE SANTE SOCIAL – 65.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 avril 2026 composant la commission santé/social. Au vu de la démission de Madame Frédérique MENUT cette dernière est remplacée par Monsieur Rémy BERNAGE.

Monsieur le Maire est Président d'office de chaque commission.

SANTE SOCIAL

Membres : Rémy BERNAGE
Sylvie BOUERY
Marielle MICHEL
Inès OCCELLI

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur Rémy BERNAGE s'abstient.

Fait à Entrevaux, le 13 novembre 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,

MAIRIE D'ENTREVAUX
Alpes de Haute Provence

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 004-210400768-20261117-CCAS_COMP-DE

Département des Alpes-de-Haute-Provenc
Canton de Castellane

COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le douze du mois de novembre à dix-huit heures trente, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 4 novembre 2026.

PRESENTS : Rémy BERNAGE, Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, François FERAUD, Gilles GIORDANO, Olivier LIONARDO, Gil LUCANI, Marielle MICHEL, Inès OCCELLI, Patrick VOEGTLIN.
PROCURATION : Gérard DONNINI a donné pouvoir à François FERAUD. France LOMBARD a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL.
ABSENTS EXCUSES :
ABSENT NON EXCUSE :
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

OBJET : C.C.A.S – COMPOSITION - 66.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 avril 2026 composant le CCAS. Au vu de la démission de Madame Frédérique MENUT il est nécessaire d'élire un nouveau membre.

Il est procédé au vote à main levée décidé à

Est élu en remplacement de Madame Frédérique MENUT en plus du maire Didier OCCELLI, président de droit :

- Rémy BERNAGE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur Rémy BERNAGE s'abstient.

Fait à Entrevaux, le 13 novembre 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,

MAIRIE D'ENTREVAUX